

# L'action doit être coordonnée

**Il nous faut une action coordonnée pour faire la transition vers une agriculture durable et des systèmes alimentaires susceptibles d'assurer la subsistance des fermiers et de leur communauté.**

## La crise climatique

Le monde vit une situation d'urgence climatique, qui représente sans contredit le plus grand problème de notre époque. L'agriculture, qui est directement affectée par les changements climatiques, constitue également une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Or, les fermiers canadiens doivent changer leurs pratiques afin de s'adapter aux premiers, et de réduire les secondes.

La tâche est colossale, sans compter que les récoltes risquent de plus en plus d'être compromises, et que le revenu des fermiers est de plus en plus précaire et inéquitable. La nécessité d'une action concertée est donc manifeste si nous entendons mener à bien la transition vers une agriculture durable et des systèmes alimentaires aptes à assurer la subsistance des fermiers et de leur communauté.

## Tirer des leçons du passé

Le Canada a déjà vécu, il a de cela près de 100 ans, d'importants bouleversements économiques, environnementaux et sociaux. C'était la Grande Dépression. Aujourd'hui, nous pouvons nous inspirer du succès des efforts de relance qui ont été déployés à cette époque afin d'élaborer une réponse appropriée aux changements climatiques.

Mise sur pied en 1935, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) avait pour mandat de répondre à la crise dans le Sud des Prairies causée par une interminable sécheresse, la récession économique et des pratiques agricoles mal adaptées aux conditions des terres. Dans cette conjoncture défavorable sur le plan de l'environnement et de l'économie, la pauvreté et le désespoir ont frappé de plein fouet les populations rurales et urbaines. Des milliers de fermiers ont été forcés de quitter leur ferme alors que les tempêtes de poussière obscurcissaient le ciel.

S'inspirant du *New Deal* lancé par Roosevelt aux États-Unis, le gouvernement fédéral canadien a adopté en 1935 la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies afin d'assurer « le rétablissement agricole des zones de sécheresse et d'érosion éolienne des terres dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta ». Cette simple loi a ainsi permis la mise sur pied d'une importante organisation rassemblant des chercheurs en agriculture, des ingénieurs et des agents de vulgarisation agricole qui ont travaillé avec les fermiers et les communautés rurales à la réhabilitation des terres dévastées, à la mise au point de méthodes permettant de rendre l'agriculture et l'élevage plus durables, et à l'amélioration du salaire et de la qualité de vie des fermiers.

Pendant 77 ans, l'ARAP a aidé les fermiers à résoudre leurs problèmes d'approvisionnement en eau, à élaborer des stratégies de protection contre la sécheresse et l'inondation, à diversifier leurs cultures, et à adopter des pratiques agricoles durables. Elle a également construit des systèmes d'irrigation efficaces; créé un programme de pâturages communautaires qui a transformé des friches en prairies productives; et exploité le Shelterbelt Centre, qui offrait des plantules gratuites de même que des services de vulgarisation en agroforesterie. Les membres du personnel de l'ARAP sont ainsi devenus une importante source de connaissances spécialisées sur les terres et les cours d'eau des Prairies, de même que sur leur gestion. Dans le cadre de son mandat, l'ARAP a également conçu de nouvelles technologies et de nouveaux outils de recherche.

En 2009, l'ARAP a perdu son statut d'organisation indépendante lors du transfert de la majeure partie de ses responsabilités à Agriculture et Agroalimentaire Canada. En 2012, l'ARAP a mis un terme à ses activités à la suite de la fermeture du Shelterbelt Centre et du programme de pâturages communautaires.

## L'Administration du rétablissement agricole du Canada (ARAC)

Aujourd'hui, nous nous trouvons devant un défi beaucoup plus grand : la crise climatique. Les problèmes économiques et sociaux sont exacerbés. Les fermiers ont besoin d'une vaste structure coordonnée afin d'aider l'agriculture canadienne à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Nous devons faire montre d'un degré de mobilisation digne d'un effort de guerre.

Afin de soutenir les gouvernements provinciaux et les fermiers dans leurs efforts visant à protéger des conséquences des changements climatiques les fermes, les champs, les sols, les cours d'eau, les sources d'approvisionnement en eau, les arbres, les milieux humides de même que notre capacité à produire des aliments contre, il est nécessaire de mettre sur pied une Administration du rétablissement agricole du Canada (ARAC). Couvrant tout le Canada, son mandat consisterait à coordonner les efforts de réduction d'émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques.

L'ARAC mènerait des actions et de la recherche pour aider les fermiers à réduire leurs émissions de GES, à s'adapter aux conséquences des changements climatiques, de même qu'à améliorer leur revenu et leur qualité de vie. L'ARAC servirait également à tester et à appliquer les recommandations émanant d'experts ou de consultations (par ex. : rapport de la Chambre des communes sur les changements climatiques, rapport Sparrow, examen des ressources en sols des paysages agricoles des Prairies).

Voici quelques exemples d'initiatives qui pourraient être sous l'égide de l'ARAC :

- ⇒ Pépinières servant à fournir à chaque écorégion des espèces d'arbres et d'arbustes indigènes destinés aux travaux d'afforestation;
- ⇒ Recherche et travail de vulgarisation pour aider les fermiers à adopter de nouvelles méthodes de production sobres en intrants agricoles et en émissions de GES;
- ⇒ Mise à l'essai et promotion de mesures d'efficacité énergétique et de dispositifs de production d'énergies renouvelables destinés aux maisons, aux bâtiments et aux équipements agricoles;
- ⇒ Recherche et travail de vulgarisation pour aider les fermiers à gérer les défis concernant l'eau — approvisionnement en eaux souterraines, protection des milieux humides, prévention contre les sécheresses et les inondations, et stratégies de gestion;
- ⇒ Suivi des émissions de GES du secteur agricole, et évaluation de mesures visant à réduire ces émissions;
- ⇒ Mise en place d'un programme visant l'implantation permanente d'une couverture de végétation, qui offrirait une compensation financière aux fermiers qui ensemencent des terres marginales à long terme pour en faire des cultures fourragères ou des prairies;
- ⇒ Établir (ou rétablir) un programme de pâturages communautaires afin de promouvoir de bonnes pratiques de gestion des parcours, et permettre aux fermiers propriétaires de petites ou moyennes exploitations de même qu'aux nouveaux ou aux jeunes fermiers d'avoir accès à des terres où faire paître leur bétail;
- ⇒ Appui sur le plan de l'expertise et de la gestion offert aux gouvernements provinciaux, municipaux et autochtones afin qu'ils puissent tester des idées ou des méthodes nouvelles ou adaptées au contexte local permettant de réduire les émissions de GES du secteur agricole;
- ⇒ Diffusion des connaissances générées par d'autres organisations publiques qui travaillent à l'élaboration de solutions pour contrer les changements climatiques (ex. : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement et Changement climatique Canada, etc.), et transmission vers celles-ci d'information provenant du terrain;
- ⇒ Mise en place d'un cadre permettant aux fermiers et aux chercheurs de discuter et de mener des projets de recherche participative dans le but de développer des solutions aux changements climatiques inspirées des succès et des échecs des fermiers.

L'ARAC pourrait être créée par une loi du Parlement. Son mandat consisterait à « assurer la résilience des fermes et des systèmes alimentaires canadiens durant la crise climatique en soutenant l'adoption de mesures efficaces de réduction d'émissions de GES de même que d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci; ainsi qu'à concevoir et promouvoir, au sein de ces systèmes de pratiques agricoles, des cultures d'arbres, des sources d'approvisionnement en eau et des modes d'utilisation des terres susceptibles d'accroître la sécurité financière des fermiers et des communautés rurales dans toutes les régions du Canada ». L'ARAC rendrait des comptes au Parlement sur une base annuelle, et serait financée à même le budget fédéral. L'ARAC posséderait des bureaux régionaux, de district, et locaux afin d'assurer que chaque écorégion ou bassin versant majeur où se pratique l'agriculture soit doté de personnel et de ressources.

À titre d'organisation d'intérêt public financée par des fonds publics, l'un des rôles clés de l'ARAC consisterait à faire la promotion de mesures liées aux changements climatiques propres à jeter de solides bases sociales, écologiques et économiques pour les générations futures. En raison de sa légitimité et son mandat, l'ARAC pourrait servir de garde-fou contre les pressions de l'industrie privée qui cherche à « monnayer » la crise climatique. En investissant dans les régions rurales, l'ARAC pourrait apaiser les tensions entre les milieux ruraux et urbains au Canada en proposant des mesures efficaces pour s'attaquer à l'exode rural, au déclin des communautés, aux problèmes de succession en agriculture, à la crise du revenu agricole et au manque de qualité de vie en campagne.

Comme la plupart de leurs concitoyens, les fermiers canadiens atteignent les limites de ce qu'ils peuvent faire à titre d'individus pour contrer la crise climatique. Une organisation publique s'inspirant de l'ancienne ARAP aurait la capacité de coordonner les efforts dont nous avons urgemment besoin pour réduire les émissions de GES du secteur agricole et pour aider l'ensemble de l'économie canadienne à atteindre ses cibles de réduction d'émissions de GES. L'ARAC se retrouverait ainsi à promouvoir la prospérité du Canada par l'entremise d'une réduction des émissions de GES qui soutiennent la production durable et l'autonomie des fermiers.